Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260126-2026_01_05_2-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET
(22570)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du vingt-six janvier 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	18	15

Date de la convocation
20/01/2026

Date d'affichage
20/01/2026

Numéro de la Délibération :
2026-01-05

Présents :
Mmes Sylviane AYMÉ, , Magalie HELLOCO, Corinne LE BIHAN, Magalie MOY, Germaine MURZEAU.

M. Jean-Robert LAOT, , Lionel LE MADEC, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Philippe RONCE, Ludovic VICENT.

Absents : Gilles du PONTAVICE, Antoine STEVENS, Cyril LE FUR

Absent(e)s excusé(e)s : Christine BENOT a donné pouvoir à Sylviane AYMÉ, Françoise LE CAM a donné pouvoir à Magalie HELLOCO, Sandra LE NOUVEL a donné pouvoir à Raoul RIOU, Nicolas BENOIT a donné pouvoir à Sébastien L'HERMITE.

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Convention dispositif argent de poche– Demande de subvention

M. le maire rappelle à l'assemblée que la commune a mis en place le dispositif argent de poche.
Il rappelle que cette action consiste à proposer aux jeunes de 14 et 17 ans la réalisation de petits chantiers ou missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés dans la limite de 15 € par jour et par jeune.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir les structures municipales
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Modalités :

- Chaque mission a une durée d'une demi-journée (3 heures effectives + 30 minutes de pause).
- L'indemnisation est fixée à 15 € par mission.
- L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus.
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260126-2026_01_05_2-DE

Pour 2026, les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes pourraient être :

- Nettoyage et rangement autour d'un bâtiment communal
- Plantation d'aromatiques et nettoyage de jardinières
- Confection d'un abri-bûches
- Confection d décorations de Noël
- Rénovation d'un abri bois au city stade
- Aide au service des repas des aînés

Dates prévisionnelles :

- Lundi 13, jeudi 16 avril et lundi 20 avril 2026
- Jeudi 16 juillet, lundi 20 juillet et jeudi 23 juillet 2026
- Lundi 19 octobre, jeudi 22 octobre et lundi 26 octobre 2026

Les après-midis

Plan de financement :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Argent de poche, 36 missions	540,00 €	Subvention CAF	180,00 €
Charge salariale accompagnant	199,00 €	Commune	819,00 €
Déplacements	30,00 €		
Fournitures : peinture, palettes, visserie, perceuse-visseuse, plants	200,00 €		
Goûters jeunes	30,00 €		
Total des charges	**999,00 €**	**Total des produits**	**999,00 €**

Pour au moins 20 missions rétribuées et au moins 4 jeunes, la CAF peut reverser 5 € par mission (2 000 € d'aides au plus).

Considérant ces éléments, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Reconduit la mise en place du dispositif « Argent de poche » sur la commune selon les modalités présentées ci-dessus
- Décide de fixer Le budget prévisionnel de cette action pour 2026 à 999 €, soit 36 missions.
- Autorise le maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce dispositif et à l'obtention d'une subvention auprès de la CAF

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY